

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE À CUNAC AU XIX^{ème} SIÈCLE

En route vers l'école pour tous

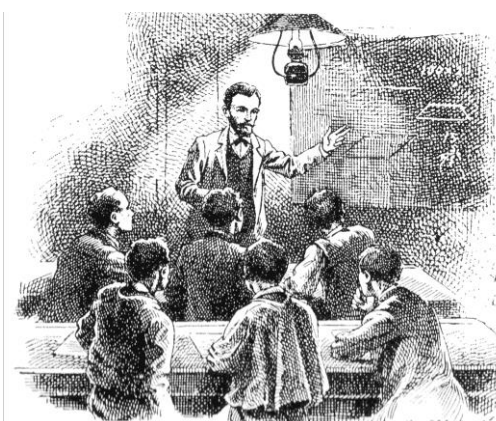
Existant depuis plus d'un siècle à Cunac, l'école pour tous, laïque, obligatoire et gratuite, est le fruit d'une lente gestation... longue de plus d'un siècle.

➤ **À la veille de 1789 et pendant la Révolution (1789 - 1799)**

L'instruction publique est presque inexistante dans le diocèse d'Albi. Sur 198 communautés, administrées par des consuls, 23 seulement ont des écoles primaires de garçons et 6 des écoles de filles. Les consuls choisissent les régents ou régentes mais ceux-ci sont contrôlés par les curés. L'Église est donc la principale dispensatrice d'enseignement : les curés des paroisses donnent des leçons aux enfants des familles qui le demandent. Les écoles primaires sont dénommées « petites écoles », « écoles de charité » ou « écoles dominicales ».

3 mai 1793 : un décret organise l'enseignement primaire, fort négligé jusqu'alors. Une école doit être ouverte dans les localités de 400 à 1500 habitants pour accueillir tous les enfants dans un rayon de 1000 toises (environ 2 km). Les instituteurs (terme apparu à la Révolution) sont nommés et payés par les communes. Ils doivent instruire les enfants mais aussi donner des cours du soir aux adultes des deux sexes, une fois par semaine.

25 octobre 1795 : loi DAUNOU. Les communes rétribuent les instituteurs. À cette époque, et jusqu'en 1832, Cunac est une section de la commune de St Juéry (population : 1000 habitants).



1875 : Premiers cours du soir pour adultes à Cunac, donnés par l'instituteur.

26 avril 1795 : 1^{er} instituteur à Cunac.

« ... le citoyen Jean Joseph PARMENTIER a été reçu pour instituteur de la commune dudit Saint Juéry Cambon et Les Avalats », après avoir produit son diplôme et convaincu l'assemblée de « son civisme, sa moralité et sa capacité ». Les clés de la maison presbytérale de Cunac, vidée par le curé, chassé par la Révolution, lui sont remises pour son logement.

➤ **Consulat (1799 - 1804) et Premier Empire (1804 - 1814)**

18 mars 1803 : les citoyens CORNUTY Noé et SALIVAR Guillaume sont nommés instituteurs pour l'école primaire, l'un à Cunac, l'autre à St Juéry. Pour se procurer eux-mêmes un local et un jardin, ils recevront respectivement 72 francs et 48 francs, Cunac étant alors plus peuplé que St Juéry.

Le 23 mai 1813, Noé CORNUTY « ayant exercé 10 ans, est autorisé à être instituteur provisoirement » à Cunac.

Or, dès 1810, les congrégations religieuses, disparues à la Révolution, sont à nouveau autorisées à enseigner. L'enseignement retombe aux mains de l'Église pour un siècle. Cependant,

l'État commence à contrôler la formation des maîtres en imposant, en 1814, un brevet de capacité, sauf pour les ecclésiastiques.

Mais la Révolution affecte durement 4/5^{ème} des prêtres tarnais. 14% sont assermentés, dont celui de Cunac.

25 avril 1803 : « ...CAVALIÉ Jean-Pierre - ayant prêté entre les mains du Préfet le serment prescrit par l'article de la convention entre le gouvernement français et sa sainteté Pie X du 26 messidor an 9 - est envoyé dans la commune de Saint Juéry pour desservir l'église de Cunac... »
12 décembre 1805 : acquisition par la commune de la maison presbytérale de la succursale de Cunac, propriété de Mr GAUSSERAND, président de la cour criminelle à Alby, au prix de 1700 francs, afin de loger le desservant de la succursale.

➤ Monarchie de Juillet (1830 - 1848) et 2^{ème} République (1848 - 1852)

28 octobre 1832 : création par le roi Louis-Philippe de la commune de Cunac aux dépens de St Juéry.

28 juin 1833 : loi GUIZOT. Elle impose une école de garçons dans les communes de plus de 500 habitants. L'enseignement primaire public est à la charge des municipalités qui doivent fournir les locaux scolaires et le logement pour l'instituteur. Le conseil municipal pourvoit partiellement au traitement des maîtres (minimum fixe de 200 francs). Les familles, sauf les indigentes, paient une rétribution : l'écolage.

15 août 1833 : décision du conseil municipal de Cunac de créer une école primaire élémentaire communale.

18 juin 1835 : 1^{er} instituteur de la commune de Cunac.
... « Pierre CARME, directeur de l'école modèle d'Albi, membre du Comité supérieur d'instruction primaire » procède à « l'installation de Monsieur Pierre François MALATERRE... la réunion a été nombreuse et composée de Monsieur le Maire, le Curé**... Le serment voulu ayant été prêté par monsieur MALATERRE, nous lui avons remis son autorisation d'instituteur... ».*
** BORIES Pierre Boniface (maire de 1832 à 1843)*
*** CAVALIÉ Jean Pierre (1757 -1845) enterré au cimetière de Cunac*

Monsieur MALATERRE (né en 1806) enseigne 20 ans à Cunac (1835-1855). Il épouse Justine VIEULES (née en 1816), également institutrice, qui lui donnera 4 enfants : Victorine (née en 1844), Gabriel (né en 1846), Eugène (né en 1849) et Marie-Louise (née en 1853).

18 juin 1835 : la rétribution mensuelle de M. MALATERRE est fixée à 50 francs. « Les élèves qui apprennent la lecture paieront par mois à M. MALATERRE instituteur la somme de 1 franc, ceux qui apprennent la lecture et l'écriture 1 franc 50 centimes et ceux qui seront dressés au calcul 1 franc 75 centimes ».

29 janvier 1837 : achat au sieur MOUZELS d'une maison, propriété de son épouse Françoise CATHALA, destinée à la mairie, à l'école et au logement de l'instituteur.

22 août 1841 : la rétribution mensuelle de l'instituteur n'est plus que de 45 francs, le nombre d'élèves étant de 45.

25 novembre 1844 : acquisition de la maison du sieur JUÉRY Alexis de Cunac, mitoyenne du presbytère, pour y installer l'école et la mairie.



Écritures d'écoliers à l'encre et à la plume (1893).

16 juin 1846 : acquisition d'un jardin, par ordonnance du roi Louis-Philippe, « où les élèves seront exercés à l'agriculture et dont le produit sera employé au chauffage et à l'entretien de l'école. »

➤ Deuxième République (1848 - 1852) et Second Empire (1852 - 1870)

15 mars 1850 : loi FALLOUX. Elle rétablit le contrôle de l'école par l'église. L'enseignement primaire est assuré pour une grande part par le clergé, que ce soit dans les écoles publiques (fondées et entretenues par les communes) ou dans les écoles dites « libres » (fondées et entretenues par des particuliers ou des associations) laïques ou confessionnelles. Un tiers des garçons fréquentent les écoles des Frères des Écoles chrétiennes et presque toutes les filles celles des religieuses.



École privée analogue à celle du Vialar (1859-1903).

Premières écoles de filles et institutrices privées à Cunac :

- au village : Angelina ASSIÉ

Les recensements de 1846 et 1851 mentionnent une institutrice privée à Cunac : Angelina ASSIÉ (née en 1818), qui vit avec son frère Prosper (né en 1830). Elle se voit attribuer un secours de 50 francs par le conseil municipal, à condition qu'elle reçoive gratuitement les élèves indigentes.

Il est fait allusion à cette école de filles (C.M. du 31.03.1850) pour un problème de ... commodités, « les garçons de l'école étant obligés d'aller faire leurs besoins au vu de tout le monde derrière un four banal, où ils se rencontrent souvent avec les filles de l'école située dans une maison voisine de celle des garçons ». Par la suite, les lieux d'aisance des garçons seront installés dans l'ancienne écurie du presbytère.

- au « couvent » du Vialar : Marie BORIES

En 1836, la famille BORIES du Vialar est composée de Guillaume BORIES (né en 1786), son épouse Julie CHAMAYOU (née en 1796), leurs trois enfants Hippolyte, étudiant en médecine (né en 1817), Marie et Ernest (né en 1830).

En 1859, la « Dame Bories », sœur Marie Gabrielle (née à Cunac en 1825), de la congrégation des sœurs de Saint Joseph d'Oulias, ouvre dans sa maison du Vialar, une école privée de filles qu'elle dirigera pendant 44 ans, jusqu'à l'âge de 78 ans. Elle sera secondée par Sœur Justinien (Eulalie GAYRARD, née en 1838), Sœur Hélène (Nathalie BÉZIAT, née en 1830), Rosa CROS (née en 1850), Alexandrine AUGÉ (née en 1865), Louise ROUANET (née en 1845) et Germaine VIDAL (née en 1845).

10 avril 1867 : loi DURUY. Elle décide que les instituteurs des écoles publiques seront des laïcs et impose l'ouverture d'une école publique de filles dans les communes de plus de 500 habitants. De plus, « dans toute école mixte tenue par un instituteur, une femme nommée par le Préfet sera chargée de diriger les travaux à l'aiguille des filles ».

8 décembre 1867 : le Conseil municipal est très intéressé de conserver Dame Bories qui fournit, pour l'école des filles, sa propre maison que la commune ne pourrait



Travaux à l'aiguille des filles (1850).

remplacer. La commune lui verse chaque année 50 francs à titre d'indemnité pour qu'elle reçoive les filles indigentes à son école. Elle émet le vœu, auprès du Préfet, qu'elle continue, à titre d'institutrice publique, le bien qu'elle a fait dans la commune, à titre d'institutrice privée.

19 décembre 1867 : l'Inspecteur d'Académie écrit au Préfet en lui faisant « remarquer que le Conseil s'est abstenu de voter des fonds pour le traitement de l'institutrice, pour le mobilier de la classe, en un mot pour l'entretien de l'école. Or, comme la commune de Cunac est riche », il propose « de mettre la municipalité en demeure de prendre des mesures pour couvrir cette dépense ». En fait, c'est le statu quo et il faudra attendre 15 ans avant que l'école communale devienne mixte en 1882.

➤ Sous la III^{ème} République

17 octobre 1875 : décision du Conseil d'ouvrir des cours d'adultes ou classes du soir dirigées par l'instituteur (ce qui aurait dû être fait dès 1793...)

13 août 1876 : « le Conseil, après en avoir délibéré, est d'avis que, comme les années précédentes et pour les mêmes motifs, il soit ouvert, pendant l'année scolaire qui commence le 1^{er} octobre, un cours d'adultes de garçons dans la commune de Cunac et que la direction en soit confiée, comme les autres années, à l'instituteur communal ».

23 avril 1877 : le Conseil décide de maintenir l'école payante comme par le passé. La rétribution scolaire sera payée chaque mois par les parents des élèves, sauf les familles indigentes.



Une classe en 1875.

1881 - 1882 : lois Jules FERRY. Il n'y a plus de rétribution scolaire. Les maîtres sont appointés par l'État. Les municipalités gardent en charge les bâtiments scolaires. L'école primaire devient obligatoire et laïque. Les instituteurs sont recrutés et payés par l'Inspection d'Académie. L'instruction religieuse doit être dispensée en dehors de l'école : elle est remplacée par la morale et l'instruction civique. De plus, « le français sera seul en usage dans l'école ».

2 octobre 1881 : le Conseil demande au Préfet que l'école privée de filles du Vialar soit érigée à titre provisoire en école publique, dirigée par les religieuses.

24 mars 1882 : l'Inspecteur d'Académie oppose un refus car c'est contraire aux règlements. Dans sa lettre au Préfet, il fait état de 70 enfants en âge de fréquenter l'école : 25 à l'école publique de garçons, 32 à l'école libre congréganiste de filles et 13 de communes voisines ou ne recevant aucune instruction (sur une population de 475 habitants).



21 août 1882 : plutôt que la construction trop onéreuse d'une école de filles, il est proposé au maire de Cunac d'agrandir simplement la salle existante pour convertir l'école de garçons en école mixte. L'instituteur serait autorisé par le Conseil départemental à recevoir les deux sexes et la femme de ce dernier serait chargée de la direction des travaux à l'aiguille.

10 septembre 1882 : le Conseil demande au Préfet qu'il soit créée provisoirement une école mixte jusqu'à ce que la commune soit en mesure de construire une maison d'enseignement.

1838 : Coeur de Cunac (aspect antique quasifermé et ancienne église du 17^{ème} siècle).

21 novembre 1882 : la transformation en école mixte de l'école publique de garçons de Cunac est autorisée (l'école de Cunac est donc mixte depuis 130 ans).

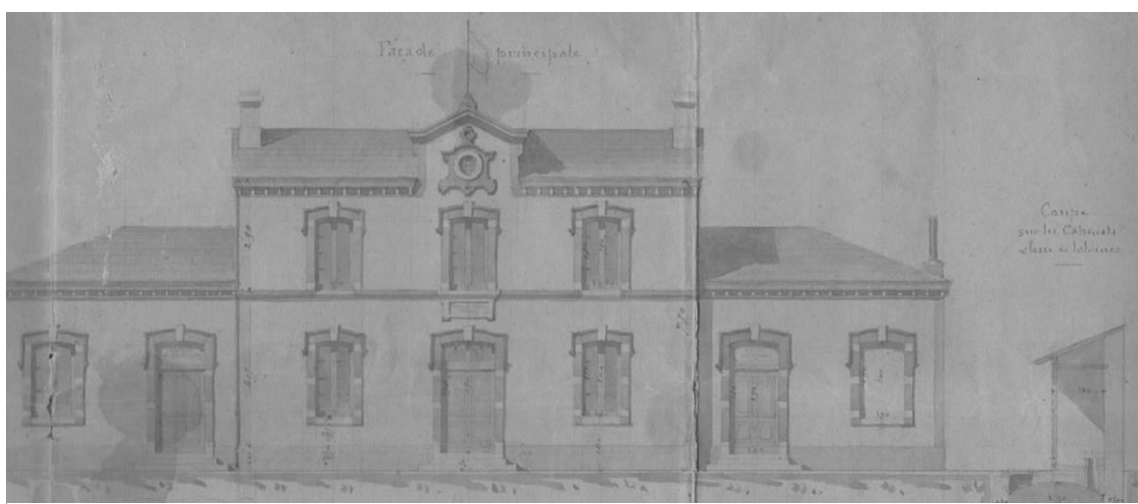
1883 : naissance du Certificat d'études, diplôme de référence réservé aux meilleurs élèves (qui sera attribué pendant plus de 80 ans).

30 octobre 1886 : loi GOBLET. Elle institue la laïcisation du personnel des écoles publiques (mais 72 sœurs exercent encore en 1900 dans 66 écoles publiques du Tarn). En 1890, le Tarn compte 280 institutrices et 406 instituteurs laïques puis, en 1900, 467 institutrices et 472 instituteurs laïques. Petit à petit, l'analphabétisme diminue et l'enseignement primaire public progresse.

1891 : construction d'une nouvelle école à Cunac.

10 novembre 1888 : à cause l'état de délabrement de l'école, ainsi que du logement de l'instituteur, le Conseil « vote à l'unanimité la reconstruction totale de l'école communale mixte de Cunac (coût : 15 000 francs). Vu les sacrifices énormes que la commune vient de s'imposer pour la reconstruction de son église (coût : 35 000 francs en 1878), vu le fléau dévastateur qui en quelques années a complètement détruit les vignobles... », le Conseil sollicite des subventions sur les fonds de l'État et du département.

26 juillet 1890 : achat du terrain de Joseph CORDURIÈS au lieu-dit Ladéfosse (1744 m²) pour l'école, la mairie et le jardin de l'instituteur à 0,76 centimes le m² soit 1325 francs. En novembre 1890, les travaux de l'école sont bien avancés. En juillet 1891, ils sont sur le point d'être terminés (la réception des travaux aura lieu le 29 janvier 1893).



1890 : Projet de Mairie, école communale mixte et logement pour l'instituteur.

10 juillet 1891 : le Conseil sollicite du ministre de l'Instruction publique le remplacement des cartes géographiques et des tableaux du système métrique de la vieille école, complètement hors

d'usage, car la commune « ne possède plus un centime pour face à cette dépense ». Elle vient de dépenser en 1891, 18 000 francs pour son école et sa mairie, 600 francs pour le mobilier scolaire (sans compter 2000 francs dépensés en 1890 pour réparer son presbytère). Ces cartes en grand format seront ainsi en rapport avec l'école destinée à les recevoir car la commune « peut affirmer avec un légitime orgueil que sa maison d'école, la salle de classe surtout, est un véritable modèle... ». Un an après, l'école aura ses nouvelles cartes.

3 juin 1894 : d'après la loi du 2 juillet 1893, l'indemnité allouée à la maîtresse de couture dans les écoles mixtes doit être payée sur les fonds de la commune. Le Conseil « entend confier son école mixte à un instituteur et, comme conséquence, vote la somme de 60 francs qui sera inscrite tous les ans au budget communal pour assurer le traitement de la maîtresse de couture ». (Le soir, après la récréation, les filles apprennent la couture et les garçons, le travail manuel ainsi que le dessin.)

1901 : loi sur les associations. Elle exclut les congrégations religieuses de l'enseignement. Les écoles congréganistes doivent demander l'autorisation pour continuer à fonctionner et les sœurs directrices se « séculariser » pour continuer à enseigner sous le vocable d'école libre, après une nouvelle déclaration d'ouverture sous leur nom de famille.

19 juillet 1903 : notification par Jean RICARD et Louis GIRAUDEAU, gendarmes à cheval revêtus de leur uniforme, d'une lettre préfectorale prescrivant à Mlle BORIES d'avoir à se retirer et à fermer son établissement du Vialar au commencement des vacances scolaires.

24 juillet 1903 : le maire Albert BORIES expose au Conseil que « les sœurs habitant au Vialar ont eu notification du refus de l'autorisation qu'elles avaient demandée et qu'elles avaient à se disperser à partir des vacances. Les petites filles fréquentant cette école sont obligées d'aller à l'école mixte communale de Cunac... »

16 août 1903 : le Préfet est informé de l'évacuation de l'établissement du Vialar, « les religieuses ayant quitté le couvent et fermé leur immeuble le 6 août courant ».

1907 : Création d'une école enfantine à Cunac.

Pour les enfants de 2 à 6 ans, il existe quelques « salles d'asile », comme celle du couvent d'Alban, tenue en 1863 par les sœurs de St Joseph d'Oulias. Ces anciennes écoles maternelles (terme apparu en 1881, la 1^{ère} ouvre à Paris en 1827) sont encadrées par une institutrice et ses aides.

Pour les enfants de 4 à 7 ans, avant le primaire, on parle d'école enfantines : celle de Cunac ouvre en 1907.

4 novembre 1906 : 15 élèves de Cunac ne fréquentent pas l'école parce qu'elle est trop chargée (55 élèves) pour une seule personne. De plus, la population augmente sans cesse à cause du centre métallurgique de Saint Juéry. Le Conseil demande la création d'une classe enfantine qui regrouperait une quarantaine d'enfants de 4 à 7 ans.

6 janvier 1907 : le Conseil « consent par avance à assurer les sacrifices nécessaires » aux dépenses qui incomberont à la commune pour la création de la classe enfantine.

12 avril 1907 : arrêté du ministre de l'Instruction publique décidant la création d'une classe enfantine annexée à l'école mixte de Cunac, à effet du 1^{er} juin 1907.

28 avril 1907 : le Conseil vote une somme de 80 francs pour assurer l'indemnité de résidence liée à l'adjointe qui sera chargée de la classe enfantine. Il vote aussi 140 francs pour le mobilier et 270 francs pour l'aménagement de la salle.





1891 : Achèvement de la construction de l'école et de la Mairie.

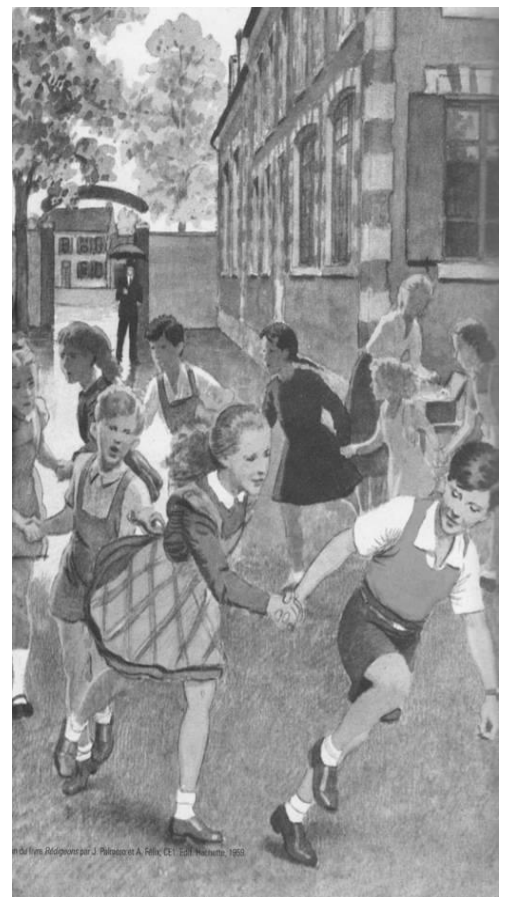
Lire, écrire, compter : les objectifs de l'école primaire du XIX^{ème} siècle sont restés les mêmes jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle.

- Le programme ? Morale, instruction civique, calcul, dictée, géographie, récitation, promenade. Le soir, après la récréation : travaux manuels, dessin ou cours ménagers.
- Les élèves ? Sur les chemins de terre de Cunac, en sabots ou galoches, tabliers bleus ou noirs, béret et cape, avec leurs deux sacs, un pour les affaires scolaires et l'autre pour le repas, leur fréquentation scolaire est épisodique, à cause des travaux des champs et des tâches ménagères (l'absentéisme scolaire ne sera jugulé qu'après 1932).
- Les maîtres ? Souvent secrétaires de mairie ou bien écrivains publics, arpenteurs, infirmiers d'occasion, assistantes sociales, bedeaux, chantres, organistes, jardiniers, herboristes, apiculteurs, conseillers en hygiène, puériculture... et prévention de l'alcoolisme.

À Cunac, comme ailleurs en France, le XIX^{ème} siècle a été profondément marqué par l'émancipation des maîtres et le fait que l'enseignement soit devenu neutre. Ce siècle a donné naissance à **l'instituteur républicain** dans toute sa grandeur. Comme autrefois, celui-ci reste investi d'une fonction sociale capitale : l'éducation et l'instruction des enfants. Noble mission et véritable sacerdoce que Victor Hugo (1802-1885) a si bien su exalter : « Chaque enfant qu'on éduque est un homme qu'on gagne ».

Bibliographie

- Régis GRANIER - *La vie d'autrefois dans le Tarn* (2003)
- D. LODDO - *Gents del Segalar* (2002)
- A. LAZAREFF - *Le pays des deux terres* (1999)
- A. BESOMBES - *Autour du Puy St Georges* (1989)
- A. BESOMBES - *Le Garric – Une commune en Albigeois* (1977)



- Archives du Tarn - « *Empreintes de femmes* » (2000)
- Archives du Tarn - « *Écoles et écoliers du Tarn au XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles* » (1996)
- Lygie BONNAFOUS-VALIÈRE - *Ségaline* (2006)
- Lygie BONNAFOUS-VALIÈRE - *Mirandol, un village du Ségala* (2004)
- Jean VAREILLES - *Carmaux des origines au XX^{ème} siècle* (1992)
- Fabienne REBOUL-SCHERRER - *La vie quotidienne des premiers instituteurs 1833-1882* (1990)
- H. BRU - *La Révolution dans le Tarn* (1989)

Thérèse BEAUCOURT